ARRONDISSEMENT DE CASTRES

**COMMUNE DE LAVAUR** 

<u>OBJET</u>: Garantie d'un emprunt contracté par l'Association immobilière des œuvres sociales et éducatives de l'Archevêché d'ALBI.

Publié, le

28 SEP. 2022

Le Maire,
Bernard CARAYON,

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le 28 SEP. 2022 ID: 081-218101400-20220923-1634\_DL80230922-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, s'est réuni le conseil municipal de LAVAUR, légalement convoqué le seize septembre deux mille vingt-deux, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard CARAYON, le Maire.

#### Étaient présents :

MM. CARAYON, LAMOTTE, Mme IMBERT, M. VIDAL, Mme GUIDEZ, M. FÈVRE, Mme MARIGNOL, M. LARUE, Mme BALAT, Adjoints, MM. LABORDE, RENAULT, Mme RÉMY, MM. VANTAUX, GAMBIER, Mmes LESPINARD, DOURTHE, MM. DELORD, BÉLINGAND, Mme BONNIFACY, M. NAVELLOU, Mmes ALBOUY POMPONNE, MOUGIN, FAURE, LE NY.

## Avaient donné pouvoir :

M. BONHOMME à Mme IMBERT
Mme ESPARBIÉ à Mme BONNIFACY
M. POMARÈDE à M. CARAYON
Mme DECOUX-POINDRELLE à M. FÈVRE
Mme GUIRAUD à M. LAMOTTE
Mme TAILHADES à Mme MARIGNOL
Mme LEY à Mme GUIDEZ
M. DAVID à Mme ALBOUY POMPONNE
M. THÉNARD à Mme FAURE

Mme IMBERT est nommée secrétaire de séance.

Le conseiller municipal, membre de la commission culture et patrimoine informe ses collègues que par courrier en date du 7.09.2022, le président de l'association immobilière des œuvres sociales et éducatives de l'Archevêché d'ALBI a sollicité la Commune de LAVAUR pour l'obtention d'une garantie d'emprunt auprès de la Banque Populaire Occitane, lequel emprunt faciliterait le financement des travaux de rénovation de l'école primaire Sainte Croix à LAVAUR.

Le budget prévisionnel de cette rénovation est de 800 000 € T.T.C. Le financement à hauteur de 600 000 € par l'emprunt (le reste sur fonds propres) sera garanti par la commune de LAVAUR pour 50 %.

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022 Affiché le 28 SEP. 2022

ID: 081-218101400-20220923-1634\_DL80230922-DE

.../...

## Les modalités du prêt sont les suivantes :

- montant du crédit

: 600 000 €

- durée

: 240 mois

- périodicité de remboursement : mensuelle

- taux d'intérêt nominal fixe

: 2.05 %

Aussi, compte tenu du caractère d'intérêt général du projet, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la garantie d'emprunt dans les conditions, ci-dessus exposées et d'autoriser le Maire à signer tout document à cet effet.

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Mme Charlotte BONNIFACY ne prend pas part au vote,

Vu les articles L2252-1 et 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

ACCORDE sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 600 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Banque Populaire Occitane.

#### La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Bernard CARAYON.

Marie-Christine IMBERT.